

NoÃ«lle Lenoir dÃ©ontologue Ã l'AssemblÃ©e nationale

Ã©thique des politiques



Pour en savoir + : cliquez ici>>

Entretien avec NoÃ«lle Lenoir qui est la dÃ©ontologue de l'AssemblÃ©e nationale depuis octobre 2012.

La dÃ©ontologue nÃ©cessite pas de pouvoir d'investigation mais devra peu Ã peu faire changer les habitudes. «C'est un travail dans la dure, pas dans la motion», souligne-t-on Ã la prÃ©sidence de l'AssemblÃ©e. Tout cela se fait dans la plus stricte confidentialitÃ©. Sauf pour les cas litigieux, qui doivent Ãªtre transmis au bureau de l'AssemblÃ©e.

Mais la dÃ©ontologue situe plutÃ´t son action «en amont». Les Ã©lus peuvent demander son avis sur certaines sollicitations : voyages Ã l'étranger, cravate Hermès reçue en cadeau, demandes de parrainage pour un colloque payÃ© par une entreprise privÃ©e. Certains trouvent que la fonction relÃ©ve du «gadget», ou qu'elle est «trop contraignante», admet-elle. Mais il y a des signes encourageants, comme cette dÃ©claration d'intÃ©rÃ©ts que la quasi-totalitÃ© des dÃ©putÃ©s a remplie sans s'offusquer.

NoÃ«lle Lenoir doit aussi rÃ©flÃ©chir aux «conditions d'utilisation de l'IRFM», l'enveloppe forfaitaire destinÃ©e Ã couvrir les frais affÃ©rents Ã l'exercice du mandat. Depuis mars, elle est en outre chargÃ©e d'un travail sur le lobbying (sensibilisation des Ã©lus) et sur l'Ã©laboration de rÃ©gles destinÃ©es aux collaborateurs et fonctionnaires parlementaires.

En rÃ©action Ã l'affaire Cahuzac, FranÃ§ois Hollande a fait des annonces allant dans le sens d'une moralisation de la vie publique. En tant que dÃ©ontologue de l'AssemblÃ©e nationale, quelles sont les "armes" dont vous disposez dÃ©jÃ ?

Ma mission de surveillance Ã©thique est assez neuve. Depuis ma nomination en octobre 2012, je contrÃle tout ce qui touche aux conflits d'intÃ©rÃts, aux voyages Ã l'Ã©tranger ou encore aux cadeaux et aux dons de plus de 150â¬ reÃ§us par les 577 dÃ©putÃ©s.Â

Sur instruction du Bureau de l'AssemblÃ©e nationale, je leur ai envoyÃ© un formulaire oÃ¹ ils ont notamment dÃ©clarÃ©, s'il y a lieu, tout intÃ©rÃt dans une entreprise, leurs activitÃ©s privÃ©es (dans les cinq ans prÃ©cÃ©dant le mandat) ainsi que celles de leurs proches. Leur conjoint travaille-t-il dans une sociÃ©tÃ© de conseil, par exemple? Ils doivent l'indiquer. Et en cas d'imprÃ©cision, je leur demande des complÃ©ments. S'il y avait manquement, le dossier serait transfÃ©rÃ© au Bureau de l'AssemblÃ©e nationale Ã qui il appartiendrait, aprÃs respect bien sÃ»r d'une procÃ©dure contradictoire, de dÃ©cider de la sanction Ã©ventuelle, comme le fait de rendre public ce manquement, par exemple.

Mais les obligations que vous dÃ©taillez sont purement dÃ©claratives... Est-ce suffisant, alors que l'on a vu un ministre mentir, pendant quatre mois, aux institutions franÃ§aises?

Ce que vient de se passer est inexcusable, inacceptable, mais vous aurez toujours des fraudeurs... On n'est pas dans un rÃ©gime policier ou une dictature. Je ne suis pas juge d'instruction, je ne suis pas chargÃ© de faire des enquÃtes! Quand vous dÃ©clarez vos impÃts, vous ne subissez pas automatiquement une perquisition fiscale, si? Attention Ã ne pas passer d'un extrÃme Ã l'autre. Les parlementaires doivent Ãªtre exemplaires, respecter les rÃgles qui s'imposent Ã tous, et rendre des comptes mais on ne peut pas fonctionner dans la dÃ©fiance gÃ©nÃ©ralisÃ©e.Â

Faut-il aller plus loin ? Passer par exemple par un projet de loi sur les conflits d'intÃrÃts, comme FranÃ§ois Hollande l'a annoncÃ© ?

La question posée est celle de savoir s'il faut et comment l'agir. Faut-il passer de textes qui relèvent de la discipline interne à l'Assemblée nationale à la loi organique? On est en train d'intégrer une nouvelle culture, de chercher à mieux concilier démocratie d'opinion et démocratie représentative. C'est positif et indispensable. Tout ce qui peut éviter la corruption, mais aussi scandaliser les parlementaires qui sont souvent injustement exposés et critiqués, est bon. Cela contribue à concilier les citoyens avec les responsables politiques car la plupart méritent notre confiance. Ce n'est pas une fonction facile.

Les parlementaires doivent être exemplaires mais on ne peut pas fonctionner dans la défiance gênante

Mais il faut veiller à ne pas alimenter les doutes sur la crédibilité des élites et le refrain du "tous pourris" qui nourrit les populismes. Les gens souffrent de la crise, c'est naturel qu'ils se montrent plus exigeants. Si une loi vient imposer encore davantage de contraintes à celles qui s'imposent déjà aux parlementaires, il faudra donc montrer la même détermination pour sanctionner durement les manquements.

Et sur la publication des patrimoines, dont on parle depuis des années ?

J'ai déclaré mon patrimoine en devenant ministre. J'ai déclaré mon patrimoine en quittant mon ministère. Cette déclaration existe, mais faut-il la rendre publique ? C'est un choix politique. Mais alors il faudrait que la mentalité des Français et leur rapport à l'argent changent. Sinon ce que les ministres et les parlementaires possèdent leur semblera toujours excessif. Or posséder un patrimoine ne rend pas indigne d'exercer une fonction publique, en soi.

Trouvez-vous que la France soit en retard, en matière d'éthique des politiques ?

Pour l'heure, seuls le Canada, le Québec et le Royaume-Uni ont, à ma connaissance, un déontologue: dans d'autres pays, il s'agit de commission de parlementaires, comme au Parlement européen aux Etats-Unis par exemple. L'influence de la culture des pays du Nord se fait sentir en France qui, à mon sens, n'est pas si en retard qu'on veut bien le dire. Je vais prochainement contacter mes homologues dans le monde (déontologues et Présidents de Commission

d'Ã©thique parlementaire) pour crÃ©er un rÃ©seau d'Ã©change de bonnes pratiques.Ã

Les rÃ"gles de dÃ©ontologie en politique



Est-il important de contrÃ'ler les membres du Parlement et si oui pourquoi ? _____

Les rÃ"gles de dÃ©ontologie en politique

Est-il important de contrÃ"ler les membres du Parlement et si oui pourquoi ?